Le texte revient à l'Assemblée

Claire Legros - publié le 10/05/2011 **– Hebdomadaire LA VIE 11.05.2011**

C'est aujourd'hui que la commission spéciale sur la bioéthique commence l'examen en deuxième lecture du projet de loi de bioéthique. Au centre des débats, la recherche sur l'embryon autorisée par le Sénat.

La commission spéciale sur la bioéthique se réunit aujourd'hui pour commencer l'examen en deuxième lecture du projet de loi de bioéthique. Présidée par le député socialiste Alain Claeys, elle va travailler sur un texte profondément remanié en première lecture par le Sénat. Nul doute que l'embryon sera au centre des débats. En effet, le 8 avril, une majorité de sénateurs avait choisi d'autoriser la recherche encadrée sur les cellules souches embryonnaires, contre l'avis du gouvernement qui défendait une interdiction assortie de dérogations (voir l'interview de Xavier Bertrand à *La Vie*), et alors que l'Assemblée avait de son côté renforcé en février le régime d'interdiction par des amendements contraignants.

Autre sujet de débats : l'accès des couples de femmes homosexuelles aux techniques d'assistance médicale à la procréation. Voté par le Sénat en avril à la surprise générale au détour d'un amendement PS/Verts, il n'est souhaité ni par le gouvernement, ni par le rapporteur de la commission spéciale, le député UMP Jean Léonetti. "Il ne fait guère de doute que l'Assemblée n'acceptera pas ce point, même si rien n'est acté avant le vote définitif", estime le député UMP Jean-Marc Nesme.

Les députés maintiendront-ils, contre le Sénat, la limitation du dépistage de la trisomie 21 aux femmes enceintes "lorsque les conditions médicales le nécessitent", comme ils l'avaient voté en première lecture? On se souvient que l'amendement, adopté à la demande d'associations de familles touchées par la trisomie, avait suscité une vive polémique dans les milieux médicaux. Réponse à partir du 25 mai, date prévue pour le début des discussions dans l'hémicycle.